

**Assemblée générale de la Fédération des chasseurs  
de la Dordogne**

**Samedi 12 avril 2014**

**Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne**

M. le Président, c'est à nouveau avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que je participe à votre assemblée générale.

Année après année, je constate combien l'engagement et la passion caractérisent si bien les chasseurs de la Dordogne. La densité et la richesse de vos travaux de ce matin en est une nouvelle preuve s'il le fallait.

Il y a presque un an jour pour jour, je vous affirmais ici même combien la gestion cynégétique était un sujet important pour le Préfet.

Je vous le réaffirme aujourd'hui.

Il y'a presque un an jour pour jour, je vous disais que je souhaitais que nos relations soient empreintes de respect et de confiance.

Vous avez tenu parole. Je considère avoir tenu la mienne.

Je veux donc d'abord saluer l'action de votre président Michel AMBLARD et de votre directeur Mathieu SALVAUDON, avec lesquels j'entretiens des relations très constructives.

Je sais que ce n'est pas simple d'être à la tête d'une fédération qui compte 23 000 chasseurs, 1700 détenteurs de droits de chasse et qui regroupe 10 pays de chasse et 34 massifs aux caractéristiques souvent bien différentes.

C'est pour cela que le Président AMBLARD est pour moi un interlocuteur clé qui me permet d'appréhender vos éventuelles difficultés et de vous accompagner dans votre mission et vos projets.

Vous avez en effet une mission majeure, je devrais même dire des missions majeures qui consistent :

- à assurer la gestion cynégétique bien sûr,
- mais aussi, à protéger et gérer les milieux naturels,
- à informer et éduquer le public et les futurs chasseurs,
- à représenter et défendre les intérêts cynégétiques auprès des institutions départementales, régionales et nationales,
- à gérer la procédure d'indemnisation des dégâts de grand gibier,
- enfin, et vous avez insisté sur ce point au début de votre rapport moral, M. le Président, à mettre en œuvre le suivi sanitaire des espèces sauvages, notamment dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

Je considère que vous assumez parfaitement ces missions en liaison étroite avec les services de l'État.

Je salue à ce titre l'engagement et la compétence de Philippe FAUCHET et Éric FEDRIGO qui sont pour moi des collaborateurs de premier ordre. Je sais qu'ils le sont aussi pour vous.

Notre département est giboyeux. Il l'est grâce à ses 23 000 chasseurs.

Votre responsabilité en est d'autant plus grande pour que la chasse continue d'être un atout écologique, social et économique pour notre territoire rural.

Il vous faut donc, il nous faut donc non seulement préserver la chasse, mais aussi la développer de façon adaptée à nos enjeux territoriaux.

Je suis convaincu que la chasse doit contribuer au maintien d'une ruralité vivante, au travers d'une chasse populaire et démocratique à laquelle nous sommes tous attachés.

Je sais que les choses ne sont pas toujours simples, car je n'oublie pas que la chasse s'intègre dans un environnement parfois compliqué.

Il nous faut donc veiller à préserver l'intérêt général au-delà de tous les intérêts particuliers des uns et des autres. C'est le rôle de l'État d'y veiller.

Pour cela, nous avons des atouts en Dordogne :

- une diversité et une qualité d'habitats et de milieux naturels ou agricoles qui nous permet aujourd'hui de disposer de populations importantes qu'il convient de gérer au mieux,
- une structuration ancienne qui a fait ses preuves avec un office de la chasse et de la faune sauvage, une fédération structurée, une chasse bénévole et démocratique et des structures scientifiques de gestion.

Nous avons des atouts, disais-je, mais nous avons aussi une méthode et des outils.

La méthode est simple, elle ne change pas et repose toujours sur les 3 mots clés que sont l'écoute, la concertation et le dialogue continu sur tous les sujets.

Les outils sont en place.

1) Le schéma départemental de gestion cynégétique a été validé par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2012.

Quelques modifications ont été proposées par votre fédération et validées par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage le 26 mars dernier. Elles concernent les parkings de chasse (on passe à 1 pour 30 ha au lieu de 1 pour 40 ha), la mise œuvre des mesures de sécurité pour la destruction comme pour l'action de chasse et la validation de nouveaux plans locaux de gestion pour les espèces gibiers lièvre et canard.

2) Les plans de chasse

La Dordogne est devenu un département de premier plan au niveau national pour la chasse du grand gibier : 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> département toutes espèces confondues, 1<sup>er</sup> en plan de chasse chevreuil et 1<sup>er</sup> en plan de chasse cerf. C'est aussi le 1<sup>er</sup> département pour la chasse non commerciale.

Les sous-commissions d'attribution des plans de chasse ont eu lieu début avril. Je signerai les arrêtés la semaine prochaine.

Concernant le chevreuil, les populations et les prélèvements restent stables. Je prévois donc une attribution de 17 500 animaux, sensiblement à la même hauteur que celle de 2013 qui était de 17 300.

Concernant le cerf, la gestion par le plan de chasse commence à porter ses fruits. Je prévois cette année encore un prélèvement à hauteur de 3000 animaux.

J'en arrive au sanglier.

2013 a vu une attribution de 13 000 animaux pour 9 100 prélèvements, soit un taux de réalisation de 70%.

2013 est une année record pour le département.

On dépasse les taux atteints en 2006 / 2007 lors du déclenchement du plan d'urgence en Dordogne et la mise en place du plan national de maîtrise des populations de sangliers.

Il est nécessaire de juguler rapidement la dynamique d'accroissement régulière et continue de la population de sangliers, qui perdure malgré les mesures prises dans le cadre de notre plan de chasse en 1996.

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour limiter sa prolifération au regard des dégâts qu'il provoque et des risques sanitaires potentiels qu'il engendre.

C'est pourquoi j'ai souhaité que les règles d'attribution en 2014 soient basées sur la réalisation de 2013 avec une attribution de 70 à 90 % dès la première session.

De plus, pour tenir compte du risque sanitaire lié à la tuberculose dont le sanglier peut être porteur dans la faune sauvage, j'ai décidé d'augmenter de 10 % les plans de chasse des territoires infectés et déclarés en zone de régulation intense (cela concerne 127 communes en Dordogne).

Certains détenteurs de plans de chasse estiment ces attributions très lourdes et préféreraient une gestion par recours mensuels pour adapter les prélèvements au cours de la saison.

Cela est à mon sens un faux problème, car les études des plans de chasse des années passées montrent que les gros plans de chasse se réalisent toujours dans les mêmes secteurs avec des taux de réalisation très supérieurs à la moyenne, variant entre 85 et 100 %.

Je vous le dis, il est nécessaire d'agir sur les populations de sanglier avant que celles-ci n'augmentent de manière inconsidérée. Cela en rendrait la maîtrise de plus en plus difficile.

J'en viens maintenant à la lutte contre la tuberculose bovine à travers le piégeage des blaireaux.

Le sujet de la tuberculose bovine est plus que jamais d'actualité.

La campagne de recherche et de lutte contre cette maladie présente maintenant dans la faune sauvage sera reconduite en 2014.

Je remercie les chasseurs, les piégeurs, les louvetiers et la fédération pour les actions fortes qui nous permettent de lutter contre la propagation de cette maladie dans la faune sauvage et dans les élevages.

Nous avons à mener ensemble un travail de longue haleine.

3) J'ai modifié en 2013 la réglementation concernant la destruction individuelle à tir des nuisibles, avec la possibilité pour les chasseurs eux-mêmes de tirer le renard en battue au mois de mars. C'était un souhait fort des chasseurs périgourdins.

Cela a été rendu possible par des modifications de la réglementation nationale.

500 autorisations ont été délivrées en mars 2014. Le bilan est en cours et semble déjà très positif.

Nous simplifierons le processus d'autorisation pour l'an prochain en collaboration avec la fédération.

4) Je voudrais terminer mon intervention en abordant la question de la louvèterie.

L'année 2014 est une année de renouvellement du commissionnement.

Lors de ces 5 dernières années, le travail de nos 31 louvetiers a été remarquable et je tiens avec vous à les en remercier, car les situations auxquelles ils font face sont parfois difficiles à gérer.

La nomination se fera en fonction de critères définis dans les textes réglementaires, en toute transparence, objectivité et rigueur.

Je prendrai toutes mes responsabilités en la matière.

En conclusion, je veux insister sur votre action essentielle dans la structuration de notre territoire rural et la gestion de nos ressources naturelles.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une fédération départementale de 23 000 chasseurs motivés.

Sachez que vous avez à vos côtés une administration tout aussi engagée pour mettre en valeur, protéger et gérer notre patrimoine cynégétique, dans le respect de nos lois et règlements.

Je tiens donc à vous assurer de mon soutien dans la poursuite de vos missions.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.